

# Entretien



Les membres du bureau de Trans Europe Experts (TEE) sont Bénédicte Fauvarque-Cosson, co-présidente et co-fondatrice, Judith Rochfeld, co-présidente et co-fondatrice, Carole Aubert de Vincelles, vice-présidente et co-fondatrice, Michel Séjean, secrétaire général, Laurence Usunier, secrétaire générale adjointe, et Tanguy Allain, trésorier.

NOTAIRE

668

## « Les notaires utilisent de plus en plus d'outils numériques »

Entretien avec Bénédicte Fauvarque-Cosson et Judith Rochfeld

Beau succès du thème des « enjeux juridiques européens autour de l'agenda numérique 2020 » retenu pour le 7<sup>e</sup> Forum de Trans Europe Experts (TEE), qui a eu lieu le 21 mars dernier à l'Institut de droit comparé à Paris. Lors de ce colloque, le réseau européen d'experts en droit a permis d'aborder des questions d'actualité telles que la révolution numérique dans l'Union européenne, la loyauté des plateformes, la clarté des législations, l'interconnexion des registres...

À l'initiative de cet événement, Bénédicte Fauvarque-Cosson et Judith Rochfeld, actuelles co-présidentes de Trans Europe Experts, expliquent ce qui en a motivé l'organisation.



**Bénédicte Fauvarque-Cosson** est professeur à l'université Panthéon-Assas et codirige le Master 2 Droit de l'environnement, commun aux universités Panthéon-Sorbonne et Panthéon-Assas.

**La Semaine Juridique : Quel est l'objet du réseau Trans Europe Experts (TEE) ?**

**Bénédicte Fauvarque-Cosson :** Depuis 2009, le réseau TEE rassemble des universitaires, des professionnels du droit et des représentants des mondes social, politique et économique, européens comme français. Il compte près de 400 membres actuellement. Il a pour vocation de proposer, à partir de la



**Judith Rochfeld** est professeur à l'école de droit de la Sorbonne, université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), où elle dirige le Master 2 Droit du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) avec Martine Behar-Touchais.

France, un vivier d'experts concernés par les questions juridiques européennes et de permettre aux juristes français et européens de s'impliquer dans l'élaboration du droit de l'Union européenne.

En ce domaine, TEE représente une forme nouvelle d'expertise et de dialogue civil :

l'association permet des échanges avec les acteurs politiques européens et nationaux, des réponses à des consultations et à des appels d'offres des instances européennes, des réflexions sur l'évolution du droit de l'Union européenne, la vulgarisation de ce droit auprès de tous les acteurs économiques.

**Judith Rochfeld :** Le réseau TEE assure également l'organisation annuelle d'un forum, qui s'est tenu cette année le 21 mars ; ce colloque représente un moment fort des partenariats de l'association avec d'autres organisations, comme le Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) ou le Conseil supérieur du notariat (CSN) ; c'est un temps privilégié de réflexion collective sur un thème choisi pour son actualité, un moment de convivialité entre les membres, durant lequel se renforce la cohésion du réseau.

**La Semaine Juridique : Pourquoi avoir choisi comme thème l'agenda numérique 2020 de la Commission européenne ?**

**Judith Rochfeld :** Les thèmes liés au droit des activités numériques intéressent le réseau depuis sa création, comme en témoignent ses publications : sur douze ouvrages publiés dans la collection TEE (en partenariat avec la Société de législation comparée), l'un porte sur les jeux en ligne, un autre sur les données à caractère personnel, et un troisième sur le cadre juridique du financement participatif (*crowdfunding*). Ainsi, lorsque la Commission Juncker a fait du « marché unique numérique » la deuxième priorité de son mandat, ce thème s'est naturellement imposé, étant donné l'expertise acquise par les membres du réseau, que ce soit en matière de données personnelles, de cybercriminalité, ou encore de droit notarial, pour ne citer que quelques exemples.

**Bénédicte Fauvarque-Cosson :** Rappelons en effet que l'Agenda numérique 2020 s'articule autour de trois piliers principaux, nécessitant précisément les compétences évoquées : améliorer l'accès aux biens et